Pourquoi j'ai rédigé mes directives anticipées ?

Pour qu'en cas de besoin, ceux que j'aime n'aient pas à se demander ce que j'aurais voulu.

Patricia C.

Les directives anticipées permettent de réfléchir à la dernière phase de son existence et de pouvoir faire respecter ses choix en cas d'incapacité à s'exprimer.

ASP fondatrice
accompagnement développement des soins palliatifs